

## Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

### En agglomération

Le maire de la commune de Baslieux-les-Fismes,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** l'intérêt général ;

**Vu** la demande formulée par l'entreprise Solotra, 1 rue des robogniers -51390 Gueux

**Considérant** les travaux relatifs à la réfection du réseau d'eau pluvial qui débiteront le 31 juillet 2023 sur toute la rue de Lorraine,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

### ARRÊTÉ

#### **Article 1 :**

La circulation des véhicules sera alternée sur toute la rue de Lorraine, à compter du 31 juillet 2023 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Pendant cette même période, la route de Muscourt sera également fermée pendant 2 jours.

#### **Article 2 :**

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place afin de sécuriser les usagers et le personnel du chantier.

#### **Article 3 :**

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit rue de Lorraine, dans la zone des travaux en journée, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 5** : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'Entreprise Solotra.

**Article 6** : Mme Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie à :

- Entreprise Solotra
- Madame La Présidente de La Communauté Urbaine du Grand Reims
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fismes

Faite à Baslieux les Fismes

Le 10 juillet 2023

Le Maire

Lucie Pollet

